DEVELOPPEMENT

Dans la première partie, il s’agira de montrer qu’il est possible de confier sa maison ;

Tout d’abord, on peut confier sa maison pour la prestation d’un service Par exemple, on peut être amené à confier son animal domestique à l’occasion d’un séjour ou de vacances à une association ou entreprise de dog sitting. Ainsi, on peut citer l’entreprise « emprunte lib toutou » qui propose de faire garder son animal ou de passer du temps avec celui-ci. Dans ce cas, on peut imaginer que quelqu’un viendra garder notre animal notre domicile durant notre absence. Cela montre bien que l’ont peut confier sa maison. Ensuite, on peut confier sa maison pour des raisons sociales ou humanitaires. On peut le constater avec le film « A bras ouvert », film de 2017, réalisé par Phillippe de Chauveron. Ce film met en lumière un intellectuel humaniste clamant à la télévision qu’il est prêt à accueillir les gens dans le besoin. Le soir même, un rom se présente à son domicile. De manière moins hypocrite et désintéressée, l’actualité nous prouve que nos concitoyens sont capables de ce geste altruiste. En effet, nombreux sont ceux qui ont accueilli chez eux ou dans un logement vacant, des réfugiés ukrainiens qui fuyaient leur pays.

(Transition) Dans cette première partie, il a été question de mettre en avant les raisons pour lesquelles nous pouvions confier notre maison ; toutefois, dans un deuxième temps, nous mettrons en perspective les réserves à cette idée.

(Conclusion)

Notre réflexion s’est portée sur la possibilité de confier sa maison à autrui. Il est certes possible d’envisager cette option. Néanmoins, de nombreuses réserves apparaissent et invalident cette éventualité. A titre personnel, je ne me sens pas capable de confier le lieu où je vis caar il est un reflet trop personnel de moi-même, il contient trop d’objets qui possèdent une très forte valeur affective et sentimentale.